



Procès-verbal

Commission des finances

Réunion du :	28 janvier 2025 à 18h00
A :	Visioconférence
Présidence :	M. Guy MONNIER.
Présents :	MM. Didier BONTEMPS, Jean-Claude BUESSARD, Kamel KHELLADI, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.
Excusés :	MM. Raphaël GERALDES, Yves MUTTI, qui donne pouvoir pour tous votes à M. Guy MONNIER.
Assiste :	M. Jérôme POBELLE, Directeur Administratif.

- 1. Approbation Procès-Verbal

Le procès-verbal de la commission des finances du 04 septembre 2024, est adopté à l'unanimité.

- 2. Péréquation

➤ Appel de fonds

Avec la mise en place de la péréquation chez les U15 et U18, l'avance de trésorerie qui doit être prise en charge par le District est en nette augmentation. En effet, celle-ci représente pour la première partie de saison pratiquement 100.000 euros.

Cet état de fait peut mettre à mal la trésorerie de fonctionnement du District, ce qui amène à se poser la question de la mise en place d'un appel intermédiaire spécifique à la casse de péréquation.

Il est nécessaire de constater la situation de trésorerie sur le mois de juin 2025. En parallèle, les clubs seront incités à participer au prélèvement mensuel sur 10 mois.

- 3. Cautions nouveaux Clubs

Les faits démontrent que les cautions clubs ne sont peut-être pas encore suffisantes pour couvrir les arrêts prématurés de clubs.

Actuellement le barème financier prévoit :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Cautions lors de la création du nouveau club | 1000 euros |
| ➤ Cautions lors de la création d'un club Féminins ou FUTSAL | 500 euros |
| ➤ Création club foot diversifié (VETERANS, LOISIR, JEUNES) | 200 euros |

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

A compter du 01 juillet 2025 :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Cautions lors de la création du nouveau club | 1200 euros |
| ➤ Cautions lors de la création d'un club Féminins ou FUTSAL | 600 euros |
| ➤ Création club foot diversifié (VETERANS, LOISIR, JEUNES) | 200 euros |

- 4. Demandes pôle sportif

Plusieurs demandes ont été introduites par Jean-Luc JOUFFROY, Président du Pôle Sportif

- 600 euros annuels encadrants

Un budget de 600 € est alloué au pôle sportif pour les éducateurs intervenants ponctuellement et occasionnellement dans le cadre des formations. Cette enveloppe n'a pas été utilisée l'année dernière et ne le sera que partiellement cette année.

Il est demandé d'étendre cette utilisation pour des éducateurs qui interviendraient dans des écoles (action foot à l'école) en dehors de leur secteur club et afin de pouvoir répondre à certaines demandes d'écoles.

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances donne son accord.

- Repas encadrants perf GdB

Lors des actions de PPF gardiens de buts, plusieurs personnes interviennent aux côtés de nos techniciens, et ce notamment en soirée.

Aussi, Daniel ROLET propose la prise en charge des repas de ces personnes de façon pérenne. Il apporte les explications.

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances donne son accord pour que les intervenants puissent bénéficier du repas annuel sur le même modèle que les commissions.

- Buts foot à 8

Il est demandé d'investir sur des buts foot à 8 pour utilisation sur le PPF par exemple. Le coût serait de 600 € environ la paire.

La commission des finances demandera des précisions quant à ce matériel par l'intermédiaire de son Président. La décision sera prise ultérieurement.

- 5. Ordinateur

Deux salariés connaissent actuellement des problèmes avec leurs ordinateurs. Les explications sont apportées aux membres de la commission par le Directeur Administratif.

Des prises de renseignements ont d'ores et déjà été lancées.

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances décide que selon les réponses apportées par les personnes compétentes, il soit donné priorité à l'achat de l'ordinateur qui risque le plus une panne bloquante.

L'autre achat pourra être réalisé sur l'exercice suivant et ce dès juillet 2025.

- 6. Subvention Amicale des Educateurs
--

Nous avons reçu une demande de subvention de la part des amicales de l'Amicale des Educateurs. Les documents financiers ont été fournis, la demande est donc conforme.

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

La commission des finances décidé d'accorder une subvention de 600 euros à l'Amicale des Educateurs.

Daniel ROLET informe les membres de la commission de la signature de la convention qui lie l'Amicale et le District. Il en donne les détails concernant les flux financiers.

- 7. Divers

➤ Futsal

Les clubs vont être informés qu'il n'y aura pas de J3 (non qualificative pour les finales) pour les catégories U13F, U15F, U18F, U13G, U15G et U18G.

La raison de cette décision provient du fait que le nombre de créneaux est insuffisant pour permettre de positionner toutes les équipes. La priorité a été donnée aux catégories U7, U9 et U11, filles et garçons.

Vote pour : 7

Vote contre : 0

Abstention : 0

La commission des finances décide qu'il n'y ait pas de remise sur les engagements pour les clubs concernés au vu des tarifs appliqués destinés à couvrir les frais d'arbitrage.

- 8. Agenda

Prochaine réunion mercredi 18 juin 2025, à Besançon.

**Le Président,
G. MONNIER**

**Le Directeur Administratif,
J. POBELLE**